

2014 11 07 Compte rendu de réunion du conseil municipal

Présents : Viviane Arickx, Léonce Biamouret, Thierry Bonnefoi, Isabelle Bourda, Xavier Daran, Jacqueline Darolles, Francis Dutech, Jacques Esparseil, José Moulis, Éric Rollandin, Patrick Saint-Supéry.

Secrétaire de séance : M. José Moulis

La séance est ouverte à 20h30

Approbation du PV de la séance du 30 septembre 2014

M. le Maire soumet le projet de compte-rendu à l'approbation le projet de compte-rendu du conseil municipal du 30 septembre 2014. Aucune remarque n'est formulée

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce compte-rendu.

1. SICTOM Sud-Est

Les nouveaux statuts du SICTOM Sud-Est imposent l'élection de deux délégués suppléants Messieurs Eric Rollandin et Patrick Saint-Supéry se portent candidats.

Les candidats sont élus à l'unanimité.

2. Points de collecte des ordures ménagères

La situation des points de collecte des ordures ménagères est présentée par les délégués, suite à la visite de M. le Président du SICTOM Sud-Est

M. le Président du SICTOM Sud-Est, accompagné des délégués, a visité en septembre 2014 les sites de collectes positionnés sur la commune. L'objectif de cette visite était d'optimiser le fonctionnement. Les paramètres qui ont été analysés concernent :

- La sécurité tant pour les usagers que pour les salariés assurant la collecte,
- Les trajets des usagers et la répartition de la population,
- L'isolement des sites afin d'éviter les dépôts sauvages,
- Le coût d'aménagement des sites (supporté par la commune),
- Les routes empruntées pour le ramassage (les plus larges sont plus sécuritaires et l'idée est aussi de préserver la voirie communale).

Le Conseil Municipal doit effectuer une proposition qui sera soumise à l'approbation du SICTOM. Cette proposition doit viser à réduire le nombre de sites en vue de simplifier le ramassage. Il est à noter que la commune avait déjà accepté de supprimer 3 sites implantés lors de la création de ce service (village devant l'église, Houmarettes, Mayrastre).

Actuellement la commune dispose de 10 sites accueillant au total 21 conteneurs de couleur marron permettant de recueillir les ordures ménagères et 20 conteneurs de couleur jaune pour le tri sélectif. La commission propose de réduire les dépôts à 6 sites mais, eu égard aux saturations régulières, demande de disposer de 26 conteneurs marron et 26 conteneurs jaunes. Les 4 sites qui seraient supprimés sont :

- Peyronnel (danger lié à la proximité du croisement et à la mauvaise visibilité routière)
- Au Dauriac (pas de possibilité de parking, seuls les riverains peuvent l'utiliser)
- Au Capulat (site isolé, les dépôts sauvages d'encombrants y sont trop fréquents)
- En jambon (danger lié à la proximité du croisement et à la mauvaise visibilité routière)

Le point de collecte au lieu-dit Hourane peut être considéré comme dangereux car il est situé très près de la route départementale D39, il est envisagé de l'éloigner du croisement et éventuellement de le positionner à proximité des élargissements de voie réalisés récemment par la Communauté de Communes du Savès. Cette idée sera étudiée en consultation avec la Communauté de Communes du Savès. Afin de sécuriser les ouvriers durant la collecte, il est également envisagé de solliciter le SICTOM pour demander à ce que le trajet du camion effectue la tournée de ramassage de ce point en se dirigeant vers la D39.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces propositions.

3. Devis de peinture du clocher et point sur le chantier de l'église

A l'intérieur de l'église, la phase de peinture avance.

La prochaine réunion de chantier sera organisée le vendredi 14 novembre à 9h00

Concernant le clocher de l'église, l'entreprise Dutrey de Lectoure a fait une proposition. Ce montant permet de situer le volume budgétaire.

Des devis détaillés vont être demandés à plusieurs entreprises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de poursuivre les investigations.

4. Choix de l'entreprise du marché « finition de ravalement de l'élévation sud de l'église »

A l'extérieur, les enduits ont fait l'objet d'un appel d'offre. La commission propose l'entreprise SOURBES pour un montant de 21488.12 euros HT soit 25785.74 euros TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le lauréat de cet appel d'offre.

5. Visite sécurité périodique du Service Départemental d'Incendie et de Secours à la salle des fêtes

Mme Carcèlès et M. Dutech ont accompagné la visite. La commission a constaté :

- Défaillance de l'alarme incendie à l'étage de la salle qui a nécessité un changement de piles,
- Présence de bouteilles de gaz au sous-sol de la salle,
- Plafond non conforme au sous-sol de la salle.

La commission départementale statuera le 21 novembre.

Le rapport sera transmis à la commune.

Si la commission déclare la partie basse de la salle non conforme du point de vue de la sécurité, seule la partie haute sera utilisable.

L'escalier permettant l'accès au bas de la salle sera fermé et le règlement d'utilisation de la salle sera modifié en conséquence.

Le Conseil Municipal attend les conclusions de la commission

6. Améliorations sur l'escalier et la ruelle

La commission a recueilli des devis auprès de l'entreprise Taillade. La prise en charge de la démolition de l'escalier par l'équipe municipale n'apportera aucun gain. Par contre, décaisser la ruelle apportera un gain de 1047€. Eu égard à la location de matériel à engager, il est préférable d'étudier la solution appropriée avant de réaliser.

Par ailleurs, l'entreprise présentera des échantillons de pavés à la commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à la poursuite des travaux et la commission est mandatée pour optimiser les coûts.

7. Organisation de la commémoration du 11 novembre

La disponibilité des « Cuivres de Maurens » impose d'avancer la cérémonie à 10h30. Le monument aux morts sera paré des drapeaux.

Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la cérémonie.

Le Conseil Municipal s'impliquera dans l'organisation.

8. Organisation de la journée communale du 13 décembre

Il s'agit d'organiser une journée de prestation communale comme cela avait été organisé pour l'église entre les fêtes de fin d'année 2013.

Ce point fera l'objet d'une réunion spécifique.

9. Bail commercial sur les locaux de l'ancienne mairie

L'ancienne mairie a été louée à un chiropracteur pour un montant mensuel de 250€ à partir du 1^{er} novembre.

Les travaux d'amélioration à réaliser sont :

- Réparation de la porte d'entrée coté place pour 640€,
- Changement de la porte extérieure coté sud 865€,
- Séparation des compteurs électriques avec le reste des autres bâtiments communaux, cela revient à installer un nouveau compteur électrique au local affecté au club du troisième âge.

Le Conseil Municipal se réjouit de cette installation qui générera une activité au cœur de village les jours d'ouverture.

10. Position sur le chemin rural « en fontayne »

Ce chemin est mitoyen entre Noilhan et Cazaux -Savès.

Dans sa partie haute, il dessert un foyer de Noilhan et la commune de Noilhan assure son entretien jusqu'à l'accès à cette maison.

Dans sa partie basse, il dessert deux foyers de Cazaux-Savès.

L'un de ces foyers a écrit à la mairie de Cazaux-Savès en mars 2013 en proposant d'acquérir le chemin moyennant son aliénation.

La commune de Noilhan a été parallèlement informée de cette démarche.

Dans l'attente d'une réponse de la commune de Cazaux-Savès, une réunion a été organisée le 12 octobre 2014 entre les deux foyers concernés représentés par Messieurs Denys et Vidal ainsi que Messieurs les Maires de Cazaux-Savès et de Noilhan.

Les solutions évoquées sont l'aliénation du chemin et sa vente ou son classement en voie communale.

Monsieur le Maire de Noilhan précise aux participants la position de sa commune : « Noilhan accompagnera la décision prise par la commune de Cazaux-Savès. Toutefois, aucun frais ne sera supporté par la commune de Noilhan car elle n'a pas administré sur ce chemin rural. »

Monsieur le Maire de Noilhan demande au Conseil Municipal de Cazaux-Savès de se positionner par délibération sur cette affaire.

Le Conseil Municipal approuve et est en attente d'un positionnement officiel de la commune de Cazaux-Savès.

11. Eaux pluviales voie communale « Saint Pierre »

En fin d'été, suite à une défaillance technique, la station d'irrigation intermédiaire a provoqué un dégât des eaux sur les habitations en contrebas.

Afin de remédier à une hypothétique défaillance, il est important d'améliorer l'écoulement des eaux en agissant sur la qualité des fossés.

Le conseil municipal va réaliser des travaux d'amélioration pour l'écoulement des eaux le long de la voie sous l'égide de la communauté de communes, compétente en matière de voirie.

12. Compte-rendu de réunions

Communauté de Communes du Savès :

Mme Taulet a été élue Vice-Président en charge des écoles de l'enfance et de la jeunesse.

L'Etat va transférer l'instruction des documents d'urbanisme aux communes en 2015.

Cette situation a amené la Communauté de Communes du Savès à recruter M. Bianchini qui, eu égard à son activité passée, possède une expertise en matière d'urbanisme. Son rôle principal sera d'instruire les permissions de voirie et il pourra aussi assurer l'instruction des dossiers d'urbanisme.

Suite à la rétrocession de la compétence "voirie de centre-bourg" aux communes, la communauté de communes a décidé de prendre en charge l'achat des panneaux d'entrée d'agglomération sur la voirie communale. M. Biamouret contactera la Communauté de Communes du Savès pour la mise en place de trois panneaux.

FNACA :

Une exposition est disponible et peut être installée dans les communes.

GESTES :

L'assemblée générale qui s'est tenue en septembre 2014 à Noilhan s'est bien passée. L'équilibre financier de la structure reste précaire.

Informations et questions diverses

Un locataire va quitter le logement. Il a donné congé.

Le Conseil Municipal sollicitera l'agence Cester pour rechercher un nouveau locataire.

Un bénévole de la commune propose de repeindre la statue de la vierge située place de la Mairie.

Le Conseil Municipal considère qu'il faut valider l'état par un nettoyage profond avant d'engager les travaux de peinture.

Le contrôle de légalité de la Préfecture a demandé le retrait de la délibération qui prévoyait l'augmentation de la rémunération de la secrétaire avant le terme du contrat (CDD de 3 ans au terme le 12 septembre 2014).

Cette délibération retirée et un nouveau contrat étant signé depuis le 13 septembre 2014, il convient de modifier le tableau des emplois en mentionnant dans la rubrique « cadre des emplois » « adjoint administratif ou rédacteur »

Le Conseil Municipal à l'unanimité est favorable.

Le chemin communal qui dessert le Maïtié doit être entretenu.

Le Conseil Municipal va étudier les travaux.

L'ordre du jour est épuisé : il est 0h10